CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 JANVIER 2013

La séance est ouverte à 20 h 30

PRESENTS : Mrs, Mmes. Etienne GASQUET, Loïc MAHE, Andrée CARDONA, Jean-Pierre PAVAN, Thierry SCHUTZ, Geneviève CASTEX, Martine GIULIANI, Annie SUD, Pierre ALFONSO, Frédéric MERLY, Jacques RIZZO, François TOURNE.

ABSENT(S) : Jocelyn CIMBER, Barbara TROUGNAC (procuration à Geneviève CASTEX)

Mme Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.

I. EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE AUGUSTE ZAMOYSKI : DEMANDE DE SUBVENTION - D.E.T.R. programme 2013 (2ème TRANCHE) (1/2013)

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d'extension du groupe scolaire, en rapport avec la croissance de la population communale. Il indique que pour le financement de cette opération d'extension du groupe scolaire, la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) a été sollicitée pour une première tranche des travaux en 2012 pour un montant s'élevant à 535 494.00 € HT.

Il propose de déposer un nouveau dossier de demande de subvention pour la programmation DETR 2013 du montant du solde de l'opération soit 535 494.00 € HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter la DETR en programmation 2013 afin de subventionner cette opération et de donner pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer toutes pièces relatives à cette demande de subvention.

II. EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE AUGUSTE ZAMOYSKI : INSTALLATION D'UNE CHAUFFERIE CENTRALE (granulés bois énergie) : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME ET AU CONSEIL REGIONAL (2/2013)

Dans le cadre du projet d'extension du groupe scolaire, une pré-étude sommaire a eu pour but d'effectuer une comparaison financière et énergétique entre différentes solutions de chauffage applicables au projet sur une base commune de fonctionnement : Chaudière propane, Géothermie, Chaudière bois. En conclusion, il est apparu que la solution BOIS ENERGIE présente le meilleur temps de retour en prenant en compte la préservation de l'environnement et en intégrant l'aspect durable.

Le montant total maximum de l'investissement représente 118 444 € H.T. L'aide maximale pouvant être apportée par l'ADEME et la région MIDI PYRENEES est de 50% soit 59 222 € HT.

Jean Pierre PAVAN demande un estimatif de la baisse de la consommation et s'il existe plusieurs fournisseurs dans le secteur. Pierre ALFONSO indique que considérant l'aide à l'investissement, l'économie sur une durée de 20 ans entre la situation avant investissements et après investissements est égale à 159 877€ TTC soit 22% par rapport à la situation actuelle ; il indique qu'il existe deux fournisseurs sans le secteur.

Compte tenu de ces éléments, et dans le cadre de l'extension du groupe scolaire, Monsieur le Maire propose l'installation d'une chaudière centrale à granulé bois énergie et de demander une subvention à l'ADEME et au Conseil Régional afin de financer cette opération.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'installation d'une chaufferie centrale en granulés bois énergie au groupe scolaire Auguste ZAMOYSKI, d'approuver le montant de l'opération soit 118 444 € H.T. et de solliciter l'ADEME et le Conseil Régional afin de subventionner cette opération sur présentation d'un dossier de demande de subvention

III. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE CONSTITUE PAR LA VILLE DE MURET EN VUE DE L'ACHAT DES FOURNINTURES DIVERSES DE CARBURANTS, PRINCIPALEMENT LE GASOIL NON ROUTIER G.N.R. (3/2013)

Dans l'obligation d'acheter des carburants pour le remplissage des cuves du Centre Technique Municipal dont principalement du GNR pour le fonctionnement de ses services, la Ville de Muret lance une consultation.

Les différentes communes membres de la Communauté d'Agglomération du Muretain et notamment notre collectivité achetant également ce type de fournitures, la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat en commun de ce type de fournitures est apparu bénéfique : par l'effet de volume, générer des économies importantes.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'Article 8 du Code des Marchés Publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes constitué par la Ville de Muret et habilite le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

IV. PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN (4/2013)

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2012 portant projet d'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Muretain aux communes de FONSORBES et LE FAUGA, notifié à la Communauté le 7 novembre 2012 et aux maires des communes concernées ;

Aussi, considérant que la Communauté d'Agglomération et les communes concernées disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de périmètre et qu'à défaut de délibération dans ce délai leur avis sera réputé favorable ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer en vue d'approuver l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Muretain étendu aux communes de FONSORBES et LE FAUGA ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Muretain étendu aux communes de FONSORBES et LE FAUGA et prend acte que la Communauté d'Agglomération du Muretain sera composée des communes de : EAUNES, FONSORBES, LABARTHE SUR LEZE, LABASTIDETTE, LAVERNOSE LACASSE, LE FAUGA, MURET, PINSAGUEL, PINS JUSTARET, PORTET SUR GARONNE, ROQUETTES, SAINT CLAR DE RIVIERE, SAINT HILAIRE, SAINT LYS, SAUBENS, VILLATE avec effet au 31 décembre 2013.

Monsieur le maire rajoute que la ville de FONSORBES dispose de nombreux services à la personne et qu'elle compte, par ailleurs, 2 ATSEM par classe. Cette situation engendrera des discussions au plan financier. Loïc MAHE demande quels seront les impacts politiques de cette adhésion à la C.A.M. Monsieur GASQUET indique qu'aujourd'hui 9 élus représentent PORTET SUR GARONNE et que désormais ce sera la ville de FONSORBES qui aura le plus de représentants puisque la représentativité est calculée au prorata de la population.

V. COLLEGE DE RIEUMES : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE SORTIE PEDAGOGIQUE (5/2013)

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre émanant du collège de Rieumes qui sollicite une subvention afin de financer un séjour scolaire en Angleterre qui se déroulera du 15 au 19 avril 2013. Sur l'effectif de 73 élèves, 1 élève est issu de la commune. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur cette demande de subvention sachant que nos élèves dépendent de la ville de MURET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas octroyer de subvention au collège de Rieumes pour cette sortie pédagogique.

VI. CREDIT AGRICOLE : OUVERTURE DE COMPTE A LA NAISSANCE (6/2013)

Monsieur le Maire présente le coupon délivré par la commune du FAUGA à chaque naissance sur leur commune. La commune LE FAUGA propose une participation à hauteur de 15 € pour l'ouverture d'un compte au crédit agricole. A l'occasion de cette ouverture de compte, le crédit agricole offre lui aussi 15 €, ce qui ramène l'offre globale à 30 €.

Il propose de délivrer le coupon du crédit agricole aux parents de chaque enfant né sur la commune sans participation aucune de la municipalité.

Monsieur le Maire demande son avis au conseil municipal. Monsieur François TOURNE est opposé à la procédure car il estime que la municipalité ne peut pas soutenir une banque plutôt qu'une autre. Monsieur GASQUET indique qu'il n'y aura pas de mention de « partenaire » comme cela est indiqué sur le modèle du FAUGA. Il ne s'agirait en aucun cas de partenariat avec le crédit agricole. Simplement d'une mise à disposition du coupon aux parents.

Loïc MAHE demande si la banque réclamera un écrit en contre partie, Geneviève CASTEX demande quel est l'intérêt de la commune. Monsieur GASQUET indique que la commune a sollicité un emprunt à cette banque et que nous sommes en attente d'une réponse. Pierre ALFONSO rétorque à cela que l'emprunt n'est en aucun cas lié à cette décision.

Thierry SCHUTZ estime que l'on peut annoncer leur partenariat dans la réfection de l'église mais que le nom de la commune ne doit pas apparaître sur le coupon délivré par le crédit agricole. Loïc MAHE pense qu'il faut juste mettre à disposition ces coupons à l'accueil et le donner aux administrés qui comptent une naissance dans leur famille.

Monsieur GASQUET rajoute que le Crédit Agricole a subventionné le club de rugby.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix pour et 4 voix contre (Pierre ALFONSO, François TOURNE, Geneviève CASTEX et Barbara TROUGNAC) décide de laisser à disposition du public au service de l'accueil les coupons du crédit agricole.

VII. REFECTION DU TABLEAU « LA RESURRECTION DE LAZARE » (7/2013)

Monsieur le Maire présente le devis de l'atelier BELLIN pour la réfection du tableau « La résurrection de Lazare ».

L'atelier BELLIN chargée de la restauration de la toile propose un devis d'un montant de 980 €HT. A ce devis, il faudra rajouter celui de l'encadrement que nous n'avons pas reçu ; Monsieur le Maire estime le montant de la réfection globale à 3 000.00 €/ 4 000.00 €.

Il propose de prendre aujourd'hui une délibération de principe afin de prévoir la dépense au budget primitif 2013 sachant que cette dépense est subventionable par le Conseil Général.

Pierre ALFONSO estime qu'il s'agit de la sauvegarde du patrimoine de la commune. Thierry SCHUTZ demande s'il est possible de recevoir des dons. Andrée CARDONA lui répond par l'affirmative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de faire procéder à la restauration du tableau « LA RESURRECTION DE LAZARE » et de prévoir la dépense au budget primitif 2013.

VIII. AGENCE POSTALE COMMUNALE : MODIFICATION DES HORAIRES (8/2013)

Monsieur le Maire indique que l'agent en poste à l'Agence Postale Communale demande la possibilité de rajouter une demi heure d'ouverture le samedi matin de 12h00 à 12h30 car les clients arrivent souvent après 12h00.

Monsieur GASQUET indique que les clients doivent prendre leurs dispositions pour arriver plus tôt. Thierry SCHUTZ pense qu'il doit être possible de supprimer 30 minutes dans la semaine et les rajouter le samedi.

Monsieur le Maire indique vouloir laisser les horaires de l'Agence postale Communale inchangés. Martine GIULIANI rajoute devoir autoriser l'agent à fermer à 12h00 sans qu'elle soit gênée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas modifier les horaires de l'Agence Postale Communale.

IX. QUESTIONS DIVERSES

1 – Réfection du local infirmière : il serait envisageable de créer un studio avec l'installation d'une douche mais l'escalier n'est pas en bon état. Pierre ALFONSO décrète qu'avant tout projet, la visite du local s'impose.

2 – Installation de la fibre optique : le répartiteur installé à l'origine dans le bâtiment de la salle des fêtes a été déplacé devant le n°20 Grand Place. D'autre part, une armoire orange abritant la fibre optique sera prochainement installée à côté de ce répartiteur sans contribution financière de la commune (à l'origine France TELECOM réclamait la somme de 150 000.00 € pour l'installation). Ces armoires peuvent être ensuite peintes pour plus d'esthétisme. L'installation serait programmée au mois de mars.

3 – Agrandissement du groupe scolaire : les travaux ont commencé malgré une météo défavorable. La cour va être agrandie avec le grillage de clôture qui est récupéré côté extension.

4 – Pierre ALFONSO signale la présence de nombreuses voitures garées sur les trottoirs empêchant les piétons de circuler. Il suggère de faire passer un avertissement aux automobilistes via le bulletin communal et la distribution de tracts sur le pare brise des voitures. Monsieur GASQUET rajoute qu'il y a aussi de nombreux trous sur les trottoirs ; quant à la gêne occasionnée par le stationnement des véhicule sur les trottoirs, il n'a pas été pour l'instant interpellé par les administrés. Aussi il ne veut pas entamer de polémique sans avoir enregistré de plainte. Pierre ALFONSO fait officiellement une demande au maire pour une intervention de sa part. Monsieur GASQUET évoque la possibilité d'installer des potelets.

5 – Loïc MAHE a été interpellé par des administrés car le facteur roule sur les trottoirs.

6 – Thierry SCHUTZ indique que Daniel ADOUE se plaint de la vitesse des véhicules devant son domicile.

7 – Monsieur GASQUET a reçu Madame IZARD (Atelier de Flora) car elle ne paie pas ses loyers et compte un arriéré de 1 500 €. Elle s'est engagée à payer mais nous ignorons si elle tiendra parole.

8 – L'épicerie a fermé.

Séance levée à 22 H 30.